



EGLISE PROTESTANTE DE KANAKY NOUVELLE-CALEDONIE
8, rue Fernande Leriche - Vallée du Génie
BP 277 – 98845 - Nouméa Cedex
Tel : 26-38-98 / Mail : epknc@epknc.nc

**Déclaration Orale au Comité Spécial des Vingt-Quatre,
Session de fond sur la Situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration sur
l'Octroi de l'Indépendance des Pays Coloniaux et des Peuples au siège des Nations
Unies**

**Session de l'après-midi sur la Question de la Nouvelle-Calédonie¹,
New York, Lundi 15 juin 2026.**

**Par Pasteur Billy Wetewea, Secrétaire Général de
l'Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité spécial,
Salutations fraternelles de la part de l'Église Protestante de Kanaky-Nouvelle-Calédonie.

Depuis 1979, notre Église s'est exprimée de manière prophétique en faveur de l'indépendance du peuple kanak tout en affirmant la dignité des autres communautés. Affirmer l'existence kanak ne revient pas à nier les droits des autres. La justice que nous recherchons n'est dirigée contre personne, mais pour la vie, la paix et la dignité pour tous.

Quarante ans après que la Nouvelle-Calédonie a été réinscrite sur la liste des Territoires Non-Autonomes, les Nations Unies seront-elles à la hauteur de ce moment charnière ?

Depuis mai 2024, notre peuple traverse une crise profonde. Nous ne venons pas seulement décrire un conflit politique, mais faire entendre la voix des familles, des femmes, des mamans, des jeunes, des chefs coutumiers, des Églises et des communautés meurtries.

La Mission des Peuples du Pacifique a conclu que le soulèvement de 2024 n'était pas un événement isolé, mais la conséquence d'un processus de décolonisation défailant, la perte d'impartialité de l'État, d'injustices socio-économiques persistantes et d'un effondrement de la confiance envers la puissance administrante et politique.

Les organes des Nations Unies et la France s'accordent sur trois points : l'article 5 de l'Accord de Nouméa est irréversible, le consentement des Kanaks est requis, et la discrimination structurelle ainsi que le recours disproportionné à la force persistent.

Derrière chaque rapport se cache une vie humaine. Des familles survivent avec un seul repas par jour. Des parents ont perdu leur emploi. Des enfants peinent à retourner à l'école. Les travailleurs ne peuvent pas se déplacer car les transports se sont effondrés. Le peuple ne demande pas de privilèges, mais de la dignité.

L'ordre sans justice n'est pas la paix. Le silence sous la pression n'est pas un consentement.

¹ S'il vous plait, regardez la Déclaration Complète, ci-dessous.

Les chiffres de la CNCDH française elle-même dénoncent le système : pauvreté, inégalités en matière d'éducation et surreprésentation des Kanaks en prison. Lorsque les Kanaks remplissent les prisons mais restent absents des lieux de décision, ce n'est pas seulement une crise sociale ; c'est une alerte morale et politique.

Le rejet des accusations d'insurrection par la Justice française met à nu le faux récit du complot. Pourtant, des militants restent détenus, des familles restent blessées, et les décès de mai 2024 exigent toujours la vérité et des comptes.

Des élections organisées sans accord politique global, et avec un électorat modifié sans le consentement libre, préalable et éclairé du peuple kanak, ne peuvent rétablir la confiance. Elles ne feront qu'aggraver les divisions.

Nous appelons donc ce Comité à :

- Accepter le rapport de la Mission des peuples du Pacifique ;
- Envoyer d'urgence une mission conjointe du C-24 et du Groupe Fer de Lance Mélanésien ;
- Déployer une mission d'évaluation électorale des Nations Unies ;
- Demander la libération des prisonniers politiques kanaks et le retour des détenus transférés en France métropolitaine ; et
- Établir un calendrier clair de décolonisation, respectant l'Accord de Nouméa et les institutions coutumières kanakes.

Madame la Présidente, cette Commission n'a pas été créée uniquement pour documenter l'injustice coloniale. Elle a été créée pour y mettre fin. La quatrième Décennie internationale pour l'élimination du colonialisme doit se traduire en actions concrètes.

Notre Église n'appelle ni à la haine ni à la vengeance, mais à la vérité, à la justice et à la paix. La véritable paix ne naît pas de l'oubli des blessures, mais de leur reconnaissance, de leur réparation et du rétablissement de la dignité.

Que ce Comité aujourd'hui entende le cri d'un peuple, la prière d'une Église et l'appel d'une terre qui demande à être libre depuis 40 ans maintenant,

Oleti gan hmâ.

Merci.

ANNEXE 1

Déclaration Complète au Comité Spécial des Vingt-Quatre, Session de fond sur la Situation concernant la mise en œuvre de la Déclaration sur l'Octroi de l'Indépendance des Pays Coloniaux et des Peuples au siège des Nations Unies

Session de l'après-midi sur la Question de la Nouvelle-Calédonie,
New York, Lundi 15 juin 2026.

**Par Pasteur Billy Wetewea, Secrétaire Général de
l'Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,

Nous vous saluons fraternellement de la part de l'Église Protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie (EPKNC). C'est en 1979 que l'EPKNC, l'Église évangélique en Nouvelle-Calédonie et aux Îles Loyauté à l'époque, se positionne pour l'indépendance du peuple kanak tout en reconnaissant la dignité des autres communautés présentes due à la colonisation. Depuis, l'église a toujours assumé son rôle prophétique auprès du peuple de Dieu en Nouvelle-Calédonie. Et nous remercions nos partenaires d'églises régionales et internationales d'avoir porté cette parole de justice et de vérité que nous ne le pouvions pas. Revendiquer sa dignité d'exister ne se fait pas forcément au détriment de celle des autres. Mais Madame la présidente, 40 ans après la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des pays à décoloniser, nous voici encore là. Et c'est tout le challenge que nous propose notre traversée de ce temps. Serons-nous à la hauteur ?

En solidarité avec la Conférence des Églises du Pacifique et de nos partenaires, nous prenons la parole devant ce Comité, pour ne pas seulement témoigner d'une crise. Nous venons dire ce que nos familles, nos jeunes, nos mamans, nos femmes, et nos enfants ont entendu, vu et porté depuis mai 2024.

La Mission des Peuples du Pacifique en Kanaky Nouvelle-Calédonie², organisé en Avril 2025, par le Réseau Pacifique sur la Mondialisation (PANG) avec 5 éminents anciens du Pacifique, a permis de récolter les témoignages des jeunes, des mamans, des coutumiers, des associations de solidarités, des églises, des artistes, et des communautés les plus affectés par les événements de Mai 2024. Cela a été nécessaire, car il nous a paru fort regrettable que les visites officielles organisées par l'état ou les institutions régionales, tel que la mission de haut niveau par le Forum des Îles du Pacifique en fin juin 2024, n'ont pas pris en compte sérieusement ces groupes de personnes.

La Mission des Peuples du Pacifique a conclu que le soulèvement de 2024 est le résultat direct d'un **processus de décolonisation défaillant** et d'injustices socio-économiques persistantes, préconisant la **libération des prisonniers politiques** et la négociation de nouveaux accords pour garantir l'autodétermination et la justice au peuple kanak.

²Pacific Network on Globalisation (PANG), Pacific Conference of Churches (PCC) et Eglise protestante de Kanaky Nouvelle-Calédonie (EPKNC), Pacific Peoples' Mission to Kanaky New Caledonia, rapport d'évaluation pastorale et des parties prenantes, avril 2025 (publié novembre 2025). Disponible sur : <https://pang.org.fj/3080-2/>. Déclaration du 54e Forum des Îles du Pacifique, août 2025 ; communiqué du 23e Sommet des dirigeants du Groupe Fer de Lance Mélanésien, 23 juin 2025.

- Perte d'impartialité : La France n'est pas perçue comme un acteur neutre dans la transition vers l'indépendance, provoquant un effondrement de la confiance politique.
- Inégalités structurelles : Le rapport documente la discrimination systémique, l'élargissement des écarts socio-économiques, le déclin du système de santé et les biais systémiques dans le système judiciaire. Notamment, les jeunes kanak représentent plus de 80 % de la population carcérale.
- Politiques post-crise défailtantes : Le soulèvement de mai 2024 est présenté comme une réaction à une gouvernance défailtante. Les politiques françaises post-crise, telles que le retrait de bourses et la relocalisation des services publics, ont été qualifiées de mesures punitives contre les communautés kanak et océaniques.

Madame la présidente un seuil juridique a été franchi...

Les résolutions 80/98 et 80/105 de l'Assemblée générale ont réaffirmé en décembre 2025 le mandat de ce Comité et les obligations de la puissance administrante au titre du Chapitre XI de la Charte.³ Ce mandat vient d'être conforté par un événement sans précédent. Le 30 avril 2026, le Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale a adopté sa Déclaration 3 (2026), première alerte précoce et action urgente jamais déclenchée pour la Nouvelle-Calédonie (INT/CERD/SWA/FRA/11508).⁴ En application de l'article 15 de la Convention, le CERD a transmis ce texte à la Quatrième Commission, établissant un lien formel entre le mécanisme conventionnel anti-discrimination et le processus de décolonisation onusien.

Ce que le CERD a constaté, le Comité des Droits de l'Homme (CCPR/C/FRA/CO/6) et le Comité contre la Torture (CAT/C/FRA/CO/8) l'avaient précédemment documenté. Tous trois s'accordent sur l'irréversibilité de l'article 5 de l'Accord de Nouméa, sur l'exigence du consentement libre, préalable et éclairé du peuple kanak, et sur l'usage disproportionné de la force en mai 2024. La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme de France, institution accréditée auprès des Nations Unies, a confirmé ces constats dans son analyse du 29 janvier 2026.⁵

Des chiffres qui accusent un système

L'ordre sans justice n'est pas la paix. Le silence sous la pression n'est pas le consentement.

Les chiffres de la CNCDH sont ceux de l'État français lui-même. 32,5 % du peuple kanak vit sous le seuil de pauvreté, contre 9 % du reste de la population. Seulement 8 % des Kanak accèdent à l'enseignement supérieur, contre 54 % des personnes identifiées comme européennes. Entre 90 et 95 % des détenus du centre pénitentiaire de Nouméa sont kanak, alors qu'ils représentent 39 à 43 % de la population générale.⁶ L'Avis consultatif de la Cour Internationale de Justice sur la Namibie de 1971 rappelle que les États ne peuvent ni reconnaître

³Résolutions 80/98 et 80/105 de l'Assemblée générale des Nations Unies, adoptées le 5 décembre 2025, réaffirmant le mandat du Comité spécial et les obligations centrales des puissances administratives au titre du Chapitre XI de la Charte, et soulignant l'importance d'organiser une mission de visite en Nouvelle-Calédonie aussitôt que possible.

⁴Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, Déclaration 3 (2026), procédure d'alerte précoce et d'action urgente, INT/CERD/SWA/FRA/11508, adoptée le 30 avril 2026. Transmise à la Quatrième Commission en vertu de l'article 15 de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

⁵Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), Avis A-2026-1, Nouvelle-Calédonie et droits fondamentaux : une analyse de la crise de 2024, adoptée le 29 janvier 2026 en séance plénière (31 voix pour, 1 contre, 3 abstentions), §§ 12-14. La CNCDH bénéficie du statut A auprès des Nations Unies au titre des Principes de Paris (Résolution 48/134 de l'Assemblée générale). Voir aussi : Comité des droits de l'homme, CCPR/C/FRA/CO/6, 7 novembre 2024 ; Comité contre la torture, CAT/C/FRA/CO/8, 22 mai 2025.

ni soutenir une situation illicite dans un territoire non autonome administré en violation du droit international. La question qui se pose ici est de même nature.

Un scandale que la justice française elle-même a reconnu

Le 5 juin 2026, les juges d'instruction parisiens ont prononcé un non-lieu général en faveur des quatorze militants kanak de la CCAT, dont Christian Tein, président du FLNKS. Les magistrats ont expressément écarté toute accusation d'insurrection.⁷ Il n'y avait pas de complot. Il n'y en a jamais eu. Ce non-lieu est la voix des institutions mêmes de l'État qui dit ce que nous affirmons depuis deux ans. Et pourtant, le parquet a fait appel. Des militants demeurent détenus. La question de l'impunité des responsables de la mort de douze personnes kanak en mai 2024 reste, elle, sans réponse.

Des élections sans accord, un processus sans consentement

Dans treize jours, le 28 juin, des élections provinciales se tiendront avec un corps électoral modifié à trente-neuf jours du scrutin, sans le consentement libre et préalable du peuple kanak. C'est précisément le type de mesure unilatérale que le CERD exige de cesser. Le 54^{ème} Forum des Îles du Pacifique a qualifié ce moment de charnière. Le Groupe Fer de Lance Mélanésien avait demandé une mission conjointe avec ce Comité.⁸ Notre église partage pleinement cette demande.⁹

Les différents rapports qui ont été effectués démontrent ce que beaucoup de familles, personnes vivent aujourd'hui.

Madame la Présidente, derrière ces rapports, j'aimerais que le comité n'oublie pas qu'il y a des vies. Il y a des familles qui ne mangent plus qu'un repas par jour, il y a des parents qui ont perdu leurs emplois, il y a des enfants qui ont des difficultés à retourner à l'école, il y a des parents qui luttent pour aller au travail parce qu'il n'y a plus ou très peu de moyens de transports. Derrière ces mots, il y a un peuple qui ne désire que de simplement bien vivre et avec dignité.

Nous venons ainsi à notre tour, nous rajouter aux paroles déposées ici, dans l'hémicycle, depuis 40 ans où la Nouvelle-Calédonie a été réinscrite sur la liste des pays à décoloniser, en tant que compagnon de route et frère en humanité, pour la dignité et l'émancipation du peuple kanak. Le système en place ne fonctionne pas pour le peuple kanak.

Nos demandes à ce Comité

Madame la Présidente, ce Comité n'a pas été créé pour enregistrer les injustices. Il a été créé pour y mettre fin. Nous sommes à nouveau rappelés que la « Décennie sur la décolonisation » fait référence à la Quatrième Décennie internationale pour

⁷Tribunal judiciaire de Paris, juges d'instruction, ordonnance de non-lieu général du 5 juin 2026 en faveur de Christian Teint et des treize autres militants de la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT). Le parquet de Paris a immédiatement fait appel. Voir aussi CAT/C/FRA/CO/8, § 30 (transferts non consentis de détenus kanak en métropole).

⁸CNCDH, Avis A-2026-1, précité, Recommandation n° 1 ; CERD, Déclaration 3 (2026), § c) ; Comité des droits de l'homme, CCPR/C/FRA/CO/6, § 49. Voir également Accord de Nouméa, article 5 (irréversibilité constitutionnellement garantie), et projet de résolution A/AC.109/2024/L.22 (V3), 14e et 34e alinéa du préambule.

L'éradication du colonialisme (2021–2030), proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU.

L'EPKNC demande ainsi : la réception du rapport de la Mission des Peuples du Pacifique ; l'envoi immédiat d'une mission conjointe C-24 et MSG ; le déploiement d'une mission d'évaluation de la Division de l'assistance électorale ; la libération de tous les prisonniers politiques kanak et le rapatriement des prisonniers transférés en métropole ; et l'inscription d'un calendrier de décolonisation respectant l'irréversibilité de l'article 5 de l'Accord de Nouméa et intégrant pleinement les institutions coutumières kanak.¹⁰

L'ordre sans justice n'est pas la paix. Le silence sous la pression n'est pas le consentement.

Oleti gan hmâ. Je vous remercie.
